

UNIVERSITE DE MONCTON

94e réunion du SENAT ACADEMIQUE

le 6 mars 1987

9h Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Paul Albert
Fernand Arsenault
Pierre Arsenault
Samuel Arseneault
Daniel Bélanger
Ihssane Bouhtiauy
Armand Caron
Denis Chamberland
Auréa Cormier
Gilberte Couturier-LeBlanc
Gregory D'Souza
Léandre Desjardins
Georges François
Christel Gallant
Bruno Hamel
Mario Hébert
Christophe Jankowski
Jean-Claude Ladouceur
Marc Lagacé
Louis Lapierre
Gilberte LeBlanc

PRESENTS

Léonard J. LeBlanc
Edgar Léger
Albert Lévesque
James Lockyer
Claude Loiseau
Jean Nowlan
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Thomas Richard
Omer Robichaud
Victor Ross
Narendra Srivastava
Néré St-Amand
Emilien Vermette
Velma Wade
Martin Waltz
Francis Weil
Paul-Emile Benoit, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire
Yves Poussard, invité

EXCUSES: Paul Chiasson, Roland G. LeBel et Marie-Thérèse Séguin.

ABSENTS: Gérald Boudreau, Normand Carrier et Médard Collette.

TABLE DES MATIERES

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION	4
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-861112	5
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	5
7.1 (p. 6) Résolution 06: Baccalauréat en art dramatique	5
7.2 (p. 10) Résolution 19: Sciences forestières	5

7.3 (p. 17) 16.3: Calendrier universitaire 1987-88.....	5
8. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL SAC-860828.....	6
8.1 (p. 7) Résolutions 05 et 06: Statut de l'Ecole de génie et des écoles détachées	6
- Ecole de droit	6
- Ecole de nutrition et d'études familiales	8
- Ecole des sciences infirmières	8
- Ecole des sciences forestières	9
9. RAPPORT: ETUDE DU ROLE, DE LA STRUCTURE ET DES RESPONSABILITES DE LA FESR.....	11
10. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES.....	13
10.1 Règlement 1.6.3 Cours au choix.....	13
10.2 Règlements 4.1.1 et 23.1.1 Dates limites.....	14
10.3 Règlements 6.2.2.2 et 22.3.2 Etudiant non francophone.....	14
10.4 Règlements 8.6.2 et 26.6.2 Moyenne cumulative.....	15
10.5 Règlements 10.9.3 et 28.9.3 Plagiat.....	16
11. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES.....	18
11.1 Arts.....	18
11.11 Immersion en français langue seconde.....	18
11.2 Etudes supérieures et recherche.....	18
11.3 Sciences de l'éducator.....	19
11.31 Contingentement.....	19
11.32 Département d'éducation professionnelle.....	21
11.4 Sciences infirmières.....	22
11.41 BScInf (pour infirmières autorisées)	22
12. RAPPORT DU COMITE D'ETUDE DES CONSEILS DE FACULTES ET D'ECOLES, ET DES PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES.....	23
13. DEMANDE DE CREATION D'UN CENTRE D'ETUDES FEMININES.....	24
17.AFFAIRES NOUVELLES.....	26
17.1 Rapport du Comité des normes linguistiques.....	26
14. RAPPORT INTERIMAIRE: APPRECIATION ET EVALUATION DES PROGRAMMES EXISTANTS.....	27
15. RAPPORT SUR LES DOCTEURS D'HONNEUR ET LES PROFESSEURS EMERITES.....	28
16. NOMINATION: COMITE DE NOMINATION DE LA CESPM.....	28
17. AFFAIRES NOUVELLES.....	29
17.2 Politique sur ledéveloppement international	29
17.3 Comité d'attestation d'études.....	29
17.4 Impact de l'autoroute Wheeler.....	29
17.5 Politique sur la féminisation des titres et des textes	30
17.6 Statistiques des admissions-réadmissions.....	30
18. PROCHAINE REUNION.....	30
19. CLOTURE.....	31
ANNEXE A, Calendrier universitaire 1987-88.....	33
ANNEXE B, Rapport de l'Ecole de droit.....	36
ANNEXE C, Rapport de l'Ecole de nutrition et d'études familiales.....	47

ANNEXE D, Rapport de l'Ecole des sciences infirmières	51
ANNEXE E, Rapport: Etude du rôle, de la structure et des responsabilités de la FESR	53
ANNEXE F, Règlements universitaires	67
ANNEXE G, Rapport du Comité des programmes	70
ANNEXE H, Rapport du Comité d'étude des conseils de facultés et d'écoles, et des programmes pluridisciplinaires	87
ANNEXE I, Centre d'études féminines de l'Université de Moncton	102
ANNEXE J, Rapport du Comité des normes linguistiques	125
ANNEXE K, Rapport intérimaire: appréciation et évaluation des programmes existants	132
ANNEXE L, Politique sur le développement international	134
ANNEXE M, Statistiques des admissions-réadmissions	137

Un mot indiquant le masculin comprend le féminin
et un mot indiquant le féminin comprend le masculin

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h5.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres, plus particulièrement au doyen par intérim de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Omer Robichaud, et au représentant des étudiants du 2e cycle, M. Ihssane Bouhtiauy. M. Denis Chamberland, représentant des étudiants du 1er cycle du CUM arrivera à l'heure du dîner.

M. le Président précise que les mêmes règles de procédure seront maintenues pour la bonne marche de la réunion.

Il suggère que certains sujets gagneraient à être discutés dans un cadre plus large. Il est possible qu'en cours de route l'assemblée se convertisse en comité plénier. Ceci permettra de faciliter les échanges alors qu'un membre pourra intervenir plus d'une fois.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Trois membres se sont excusés: Paul Chiasson, Roland G. LeBel et Marie-Thérèse Séguin.

4.2 Lettre du nouveau président de la FEUM, M. Bertin Losier, (1987 03 04) annonçant la nomination des deux représentants étudiants.

4.3 Lettres de Marie-Claude Rioux (1987 01 16) et de Bernard Lord (1987 01 19) relatives à la démission de Madame Rioux comme représentante des étudiants du 1er cycle.

RESOLUTION 01-SAC-870306

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que la démission de Marie-Claude Rioux soit acceptée."

Vote unanime ADOPTE.

4.4 Lettre de Denis Michaud (1987 02 25) relative à sa démission comme représentant des étudiants du 1er cycle du CUM.

RESOLUTION 02-SAC-870306

Il est proposé par Bruno Hamel et appuyé par Néré St-Amand

"Que la démission de Denis Michaud soit acceptée."

Vote unanime ADOPTE.

4.5 Lettre du Comité de nomination de la CESP. Cette lettre est référée à la rubrique 16.

4.6 Lettre de Grigore Pogonat (1987 02 04) relative au baccalauréat en art dramatique. Cette lettre est référée à la rubrique 7.1.

4.7 Lettre de Viateur Viel (1987 02 26) relative aux sciences forestières. Cette lettre est référée à la rubrique 7.2.

4.8 Lettre de Rhéal Bérubé (1986 11 18) relative à la politique sur le développement international. Cette lettre reviendra dans "Affaires nouvelles".

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 03-SAC-870306

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par Daniel Bélanger

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à la rubrique "Affaires nouvelles":

17.1 Rapport du Comité des normes linguistiques;

17.2 Politique sur le développement international;

17.3 Nomination au Comité d'attestation d'études;

17.4 Impact de l'autoroute Boulevard Wheeler;

17.5 Politique sur la féminisation des titres et des textes.

Vote

unanime

ADOPTE.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-861112

RESOLUTION 04-SAC-870306

Il est proposé par Jean-Claude Ladouceur et appuyé par Daniel Bélanger

"Que le procès-verbal SAC-861112 soit adopté."

Vote

unanime

ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 (p. 6) Résolution 06: Baccalauréat en art dramatique

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. Grigore Pogonat relative aux cours au choix et aux cours à option.

7.2 (p. 10) Résolution 19: Sciences forestières

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. Viateur Viel relative aux cours des 4e et 5e années. Onze cours ont été abolis et remplacés.

7.3 (p. 17) 16.3: Calendrier universitaire 1987-88

(Voir l'annexe A)

M. Léonard J. LeBlanc donne les explications.

RESOLUTION 05-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean-Claude Ladouceur

"Que les modifications aux calendriers universitaires soient adoptées."

Interventions:

- A la session d'hiver 87, les cours se termineront le 15 au lieu du 16 avril, lequel devient une journée d'examens. Les examens se poursuivront après le congé de Pâques, soit du 21 au 30 avril.
- Pourquoi la prochaine année ne commencerait-elle pas après la Fête du Travail, soit le 8 septembre?
- M. LeBlanc dit avoir pris connaissance d'un document publié par l'ABPUM sur la question du calendrier universitaire.
- Le calendrier universitaire 87-88 prévoit que l'année sera entreprise le 1er septembre, bien avant la Fête du Travail. La raison en est que les sessions d'automne et d'hiver doivent compter 75 jours ouvrables (cours + examens).

Vote	Pour 37	Contre 1	ADOPTE.
------	---------	----------	---------

8. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL SAC-860828

8.1 (P. 7) Résolutions 05 et 06: Statut de l'Ecole de génie et des écoles détachées

M. le Secrétaire explique qu'à la demande du Recteur, il a vérifié auprès des quatre écoles, si elles auraient un rapport à soumettre. Trois ont répondu par l'affirmative. Pour ce qui est de l'Ecole des sciences forestières, M. LeBel a commencé son travail; il présentera son rapport à la prochaine réunion du Sénat. Donc dans l'ordre, les écoles suivantes présenteront leur rapport: droit, nutrition et études familiales, sciences infirmières.

Ecole de droit

(Voir l'annexe B)

M. James Lockyer donne son rapport.

Un comité a été constitué pour étudier la demande du Sénat. Il remercie le Sénat de faire cet examen. L'opportunité de faire cet exercice est une bonne chose; ce n'est pas une question nouvelle. Notre école est indépendante, elle est loin des autres disciplines. Nous avons notre propre bâtisse; la nature du programme et la nature de la discipline sont différentes. Pour être admis, les étudiants doivent être détenteurs d'un autre diplôme universitaire. Nous avons une population étudiante mature et académiquement forte. Le travail des étudiants est surveillé de près par le Barreau. Pour le programme de droit, il est essentiel de prendre des cours de l'Ecole de droit, parce qu'ils ont déjà terminé un premier diplôme. Nous avons essayé de donner des cours de droit à des étudiants de l'extérieur de l'Ecole, mais ça n'a pas bien marché. Sur 34 étudiants inscrits, 2 seulement ont passé avec la note "D". Il s'agissait du cours "Droit de la famille". Nous avons un programme

intensif de 2e cycle, mais nous sommes pris avec le nom de baccalauréat. Aux Etats-Unis, le détenteur du LLB est reconnu comme docteur juriste; ils ont aussi la maîtrise en droit. On permet aux étudiants de suivre 6 crédits dans d'autres facultés. Depuis les quatre dernières années, nous avons approuvé 10 demandes pour suivre des cours dans d'autres facultés.

Nous avons offert un cours à d'autres étudiants, le cours de "Droit et pauvreté". C'est une façon d'encourager les autres étudiants à suivre des cours de droit.

Nous avons une clinique juridique. Concernant les Services juridiques communautaires, l'opération a été suspendue à cause du manque de fonds. Il y a possibilité qu'ils reprennent leurs activités. Nous avons aussi un Centre de traduction et de terminologie juridiques. C'est le plus grand centre de traduction à l'exception du gouvernement fédéral. Depuis deux ans nous travaillons à la création du programme LLB-MAP. Nous serions la première université à l'offrir. Le projet est maintenant déposé au Comité des programmes.

En ce qui concerne le programme LLB-MBA, il en existe 7 en anglais, mais aucun en français. Nous avons encore quelques petits problèmes avec ce programme, mais dans un proche avenir on devrait pouvoir déposer un projet de programme au Comité des programmes.

Nous avons une bibliothèque de droit qui contient environ 80 000 volumes.

Concernant les activités professorales, nous avons 12 professeurs qui ont participé à 26 comités de l'Université et à l'extérieur de notre Ecole.

Il y a un mythe sur le campus voulant que l'Ecole de droit est différente et éloignée des autres unités. Nos professeurs reçoivent des appels des professeurs des autres facultés, des administrateurs et des étudiants pour des conseils juridiques, et il n'y a aucun frais. Nous avons regardé l'opportunité pour nos professeurs de siéger à d'autres conseils de faculté, mais ce n'est pas consistant avec nos objectifs; ce serait une perte de temps. Il se dit prêt à essayer si le Sénat le demande. Il se dit prêt à écouter d'autres demandes.

Concernant l'intégration à d'autres unités, il peut y avoir des conséquences graves. Nous avons une structure qui est différente. Nous avons des exigences du Barreau à respecter.

M. Lockyer donne lecture de la lettre du président du Barreau, M. Smith (1987 02 02), relative à l'intégration à d'autres unités.

Concernant le budget, il nous vient directement de la CESPM; il s'agit d'un budget spécial. L'Ecole a été créé pour les francophones hors Québec.

L'intégration peut mettre en jeu l'existence de l'Ecole. Ca prend 8 mois pour calmer les professeurs quand ce sujet vient sur la table. Il se dit prêt à travailler avec l'Université.

M. Blanchard le remercie.

Ecole de nutrition et d'études familiales

(Voir l'annexe C)

Soeur Auréa Cormier donne son rapport.

L'ENEF est ouverte à l'idée d'une restructuration en 2 ou 3 grandes unités académiques. Mais elle s'oppose à l'étude de la restructuration de seulement quelques unités. Ils veulent maintenir leur indépendance. Nous avons deux disciplines, soit la nutrition qui est du domaine scientifique et les études familiales qui sont axées sur les sciences sociales. L'Association des diététistes du NB s'oppose à une perte d'autonomie. Elle demande que le programme de nutrition ait une autonomie pour répondre aux demandes de la société.

Suite aux principes directeurs 3 et 4 émis par le Recteur le 28 août, c'est-à-dire encourager l'échange et décroïsonner, nous sommes beaucoup en interaction avec les autres unités de l'Université. Nos professeurs participent à 13 comités de l'extérieur de l'ENEF. Nous avons la moitié de nos cours de l'extérieur aussi. Nous sommes ouverts à participer au comité des programmes d'autres unités.

L'ENEF existe depuis 20 ans. Le Père Cormier a voulu la créer ainsi. Lors de l'étude Lafrenière, sous Adélarde Savoie, il a été conclu de laisser à l'ENEF son autonomie.

Le corps professoral refuse d'être la seule école indépendante à être la victime d'un courant intégrationniste.

M. Blanchard la remercie.

Ecole des sciences infirmières

(Voir l'annexe D)

Madame Velma Wade donne son rapport.

L'Ecole a étudié, depuis sa fondation, les demandes d'intégration à une faculté existante. Depuis le 28 août 1986, l'Ecole a étudié la possibilité d'association à une faculté. L'Ecole participe à plusieurs comités de l'Université.

Notre programme de base a 139 crédits dont 37 crédits sont des stages suivis à l'extérieur du campus. Sur les 102 crédits théoriques restants, qui sont suivis sur le campus, 60 crédits sont suivis à l'extérieur de l'Ecole et 42 crédits sont des crédits théoriques en nursing. Nous prenons plus de la moitié de nos cours à l'extérieur. Elle considère le décroïsonnement comme un point fort de son programme.

L'association devrait se faire avec toutes les facultés. Concernant les cours, elle pose la question: "Combien d'étudiants d'une bâtisse prennent des cours à l'extérieur de leur bâtisse?" Nous avons un pavillon distinct; l'opposition des professeurs, l'intégration à une faculté causeraient un dérangement. L'Ecole représente une profession féminine, les professeurs sont toutes des femmes. Le Père Cormier craignait qu'elle perdrait cette visibilité s'il y avait intégration; elle perdrait son statut d'égalité. La profession vient de déclarer le baccalauréat comme diplôme d'entrée à la

profession à compter de l'an 2000. Il est très important que l'Ecole soit sur un pied d'égalité avec l'Ecole de nursing de UNB. Nous avons dépensé beaucoup d'énergie sur ce point et nous aimerions consacrer notre temps sur l'enseignement et la recherche.

M. le Président remercie Madame Wade et précise que M. LeBel sera invité à présenter son rapport à la prochaine réunion. Puisque le travail est commencé, il demande à Ronald Pettigrew de dire en quelques mots ce qui a été fait.

Ecole des sciences forestières

M. Ronald Pettigrew donne un bref rapport.

M. LeBel a fait des consultations, un rapport sera soumis à la prochaine réunion. Il est nouveau dans ce grand débat. Ses énergies sont dépensées à mettre sur pied son programme, ses projets de recherche.

Lorsque la décision a été prise que l'Ecole serait au CUSLM, il était entendu que le statut de l'Ecole serait chapeauté par le Centre. Il se dit prêt à échanger avec les autres écoles et les facultés. M. LeBel fait partie de plusieurs comités à l'intérieur de l'Université. Nous préférons garder le statut que nous avons présentement.

M. le Président les remercie pour leur travail. Il les encourage à poursuivre cette réflexion et invite également les autres unités à maintenir cette réflexion et à travailler dans ce sens.

PAUSE 10H37

RETOUR 10H48

Interventions

- Est-ce que le Sénat vient de décider que les quatre écoles sont maintenant des unités détachées?
- Président: Il n'y a rien de décider, il s'agit seulement de rapports.
- Va-t-il y avoir des suites ou va-t-on clore le débat à tout jamais? Si on est pour revenir dans 6 mois, il vaudrait mieux le faire tout de suite. Concernant les arguments qui ont été présentés, ils sont pertinents pour n'importe quel programme professionnel qui doit répondre à un programme d'accréditation. Il peut reprendre tous les mêmes arguments pour l'Ecole de génie. Il est évident que la résolution de l'Ecole de génie est injuste; nous avons deux poids, deux mesures.

M. le Président déclare l'intervention hors d'ordre. C'est une décision qui a été prise par le Sénat.

PROPOSITION

Il est proposé par Victor Ross

"Que l'Ecole de génie devienne une école détachée."

M. le Président déclare cette proposition non recevable.

Interventions

- Il est pratique de recevoir ces rapports, mais nous avons perdu beaucoup de temps. Les documents auraient dû être écrits. On devait explorer un mécanisme d'association qui n'aurait pas été intégration. On a tous évoqué l'historique; la question n'était pas là. Il serait déçu de déclarer cette question close. Il se dit prêt à passer au point suivant, mais à condition que cette question ne soit pas close.
- Président: Il partage cette idée. Il aimerait avoir une période de réflexion afin de pouvoir réexaminer certains aspects de la question, dans un avenir prochain, sans écarter toutes les possibilités.
- L'Ecole de génie est bien spécifique dans l'ordre du jour. Nous sommes obligés de dire quelque chose sur les rapports préparés aujourd'hui. Je suis obligé de dire que les arguments bien valables pour les autres écoles sont aussi valables pour l'Ecole de génie. La question de l'accréditation joue un grand rôle. Les administrateurs sont au courant du contexte. J'appuie la proposition de M. Ross. Nous voulons bénéficier de ce statut pour collaborer avec les autres disciplines du campus pour l'enseignement et la recherche.
- Concernant la résolution 06, pour que le travail se continue, on devrait avoir, pour le Sénat de novembre, des rapports de mécanismes d'association de type administratif pour les autres facultés.
- Président: Il ne reste pas indifférent. Il y a encore des études en voie de réalisation telle que la composition des conseils de facultés et d'écoles. Il est prématuré de s'acharner sur une question de restructuration, on devrait attendre les renseignements du Comité d'étude des conseils de facultés et d'écoles et des programmes pluridisciplinaires, présidé par Léandre Desjardins. Il faut attendre que les études soient complétées avant de se relancer dans d'autres études.
- En fin de compte il n'y a jamais eu de restructuration. On devrait permettre à l'Ecole de génie d'avoir le statut d'école détachée. Si on veut être conséquent, il faut l'être jusqu'au bout. C'est une question d'équité.
- Président: Il précise que la question n'est pas à l'ordre du jour. Elle a été réglée à une autre réunion du Sénat.
- Il serait souhaitable, pour enlever la frustration, d'expliquer les démarches qui seront prises suite aux trois rapports qu'on vient de recevoir.
- Président: Il s'attendait à un autre son de cloche de ces rapports. C'est pour cela que j'ai demandé aux gens de poursuivre leur pensée, de voir à des solutions plus efficaces en tenant compte des conditions que nous avons (financières et autres). Il faut promouvoir la qualité de l'étudiant, les études intellectuelles.

- Wade: Question de privilège. Je me sens mal à l'aise dans le moment. Il y a beaucoup de gens apathiques, d'autres sont très alertes. La situation actuelle n'est pas saine pour débattre la question au Sénat. Elle demande de vérifier la procédure, vérifier aussi le bon vouloir des membres sur la question de l'Ecole de génie.

Madame Wade demande que son intervention soit inscrite au procès-verbal.

PROPOSITION 06-SAC-870306

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par Narendra Srivastava

"J'en appelle de la décision du Président de ne pas permettre la discussion concernant l'Ecole de génie."

- Président: La raison c'est que ce n'est pas à l'ordre du jour.
- Srivastava: Les résolutions 05 et 06: Statut de l'Ecole de génie sont à l'ordre du jour.

Vote Pour 14 Contre 14

Le Président utilise son droit de vote prépondérant et vote contre la proposition.

REJETE.

9. RAPPORT: ETUDE DU ROLE, DE LA STRUCTURE ET DES RESPONSABILITES DE LA FESR

(Voir l'annexe E)

M. Léonard J. LeBlanc explique le rapport. Il précise que c'est une décision du mois de novembre de porter ce point à l'ordre du jour pour étude et décision. Si on a besoin d'une proposition pour entamer le débat, il se dit prêt à la faire.

M. le Président précise qu'il faudrait s'en tenir au rapport comme tel. Si on veut aller dans un débat plus large que le rapport, il faudra passer en comité plénier. Un projet de résolution pourrait être déposé après un tel débat.

RESOLUTION 07-SAC-870306

Il est proposé par Georges François et appuyé par Marielle Préfontaine

"Qu'on ait l'opportunité de débattre le sujet en comité plénier pour une période d'une heure."

Il est 11h30.

Vote unanime ADOPTE.

Fin du Comité plénier à 12h40.

DEJEUNER: 12h40
RETOUR: 14h00

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à M. Denis Chamberland.

Il demande au Secrétaire de résumer les propos du comité plénier.

M. le Secrétaire précise que le comité plénier a siégé de 11h30 à 12h40. Ce Comité a été présidé par Léonard J. LeBlanc. En 1981, lors de la création, on s'est donné un cadre sans le meubler. Les intervenants sont d'avis que le rapport, sans être parfait, est un pas dans la bonne direction.

RESOLUTION 08-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le Sénat académique se prononce en faveur d'une Faculté des études supérieures et de la recherche avec un rôle, des pouvoirs et des responsabilités réels tels que définis dans le rapport déposé au Sénat académique à sa réunion du 12 novembre 1986."

Interventions

- VRER: Il se dit convaincu qu'il faut une décision souple et claire. La situation actuelle est une situation pire que celle que nous avons avant la création de la FESR. Ce fut un long cheminement. Toutes les démarches sont faites dans le sens de la FESR. Nous y avons mis beaucoup de temps et beaucoup d'efforts. Il y a eu plusieurs documents, nous avons fait le tour de la question. Il faut une décision claire. Il faut donner les moyens à la FESR. Il a entendu les discours de ceux qui sont contre, mais il y a quand même des points positifs.
- Il se dit en faveur. Il y aura concertation et cohésion qui s'établira pour les étudiants de 2e cycle. Le rôle de la bibliothèque, c'est un aspect qui prendra de l'importance dans le domaine de la recherche.
- Mon argument de ce matin a été dicté par la sagesse et non par le pouvoir. Nous sommes pour que la FESR joue un rôle, rôle qu'elle aurait pu jouer depuis 1981. On dit qu'on a rien fait parce qu'on n'avait pas de structure. Nous avons la structure. Il doute qu'une nouvelle structure aidera à régler les problèmes. Si le groupe est d'accord, nous sommes prêts à collaborer. Nous sommes ouverts à toutes les facultés pour l'étude de ce dossier.
- La préoccupation est de faire en sorte que la FESR consacre ses énergies pour promouvoir la recherche et les études graduées.
- Il se dit en faveur mais il y aura des modalités à clarifier. Où est le rôle du directeur de l'école professionnelle qui est intégré?
- Il se dit impressionné par le langage utilisé pour la recherche et les études graduées. Sa préoccupation, c'est que le document ne reflète pas le langage qu'on tient. Le langage est sur la substance tandis que le document est sur la structure. Il a des réserves sur cette proposition. Si on passe toute l'administration au doyen de la FESR, on poussera plus de papier, mais on fera moins de travail dans le domaine de la recherche.

Le règlement 1.6.3 se lira comme suit:

Cours dont un nombre donné est exigé de chaque étudiant inscrit à un programme de premier cycle. L'étudiant choisit ce cours, compte tenu des préalables et des concomitants, à même l'ensemble des cours de ce cycle. Ces cours doivent nécessairement être choisis à l'extérieur de sa discipline de spécialisation, ou de sa(s) discipline(s) de concentration comprenant 39 crédits et plus. L'Université se réserve le droit de ne pas accepter un cours au choix dont le contenu est semblable ou de niveau inférieur au contenu d'un cours déjà réussi.

10.2 Règlements 4.1.1 et 23.1.1 Dates limites

RESOLUTION 10-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Nérée St-Amand

"Que les modifications aux règlements 4.1.1 et 23.1.1 soient adoptées."

Vote Pour 38 Contre 1 ADOPTE.

Les règlements 4.1.1 et 23.1.1 se liront comme suit: Dates limites de réception des demandes à temps complet

L'Université fixe une date limite avant laquelle le candidat doit présenter sa demande d'admission. Tout retard à présenter une demande d'admission avant la date limite expose le candidat à voir son admission reportée à la session ou à l'année académique suivante. La structure de certains programmes ne permet pas toujours l'admission à la session d'hiver débutant en janvier.

Les dates limites de réception des demandes d'admission sont:

a) Session d'automne:

- Candidat résidant au Canada 1er juin
- Candidat résidant à l'étranger ter février

b) Session d'hiver:

- Candidat résidant au Canada 15 novembre
- Candidat résidant à l'étranger 1er septembre

Pour l'Ecole de droit, la date limite est le 30 avril; pour la maîtrise ès arts (psychologie), la date limite est le 1er avril; et pour le programme d'initiation à la langue française, la date limite est le 1er avril.

10.3 Règlements 6.2.2.2 et 22.3.2 Etudiant non francophone

RESOLUTION 11-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que les modifications aux règlements 6.2.2.2 et 22.3.2 soient adoptées."

Vote unanime ADOPTE.

Les règlements 6.2.2.2 et 23.3.2 se liront comme suit:

Doit démontrer qu'il possède un niveau minimal de français pour obtenir un diplôme de l'Université. Cette compétence peut être démontrée de différentes manières:

- a) Soit par la réussite de cours de français de sigles FL ou FR selon le niveau de l'étudiant déterminé par un test de classement apparaissant à son dossier universitaire: 6 crédits pour l'obtention d'un baccalauréat et 3 crédits pour l'obtention d'un certificat à moins d'indications contraires dans les exigences d'un programme spécifique.
- b) Soit par la réussite d'un examen semblable à celui de FR 1885 et FR 1886.

10.4 Règlements 8.6.2 et 26.6.2 Moyenne cumulative

RESOLUTION 12-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Que les modifications aux règlements 8.6.2 et 26.6.2 soient adoptées."

Interventions

- A la fin de la 2e année, la moyenne pondérée peut être d'une valeur différente à la moyenne cumulative. Cela peut avoir un effet pour le transfert d'un étudiant dans un autre programme. Il faudrait inclure à la résolution ou en faire une autre que le règlement soit rétroactif au 1er juillet 1986.
- Rétroactif, viable mais il y a un problème d'éthique derrière cela. Les étudiants auront à subir un règlement qu'ils ne connaissaient pas à ce moment. Il se dit en désaccord. Qu'est-ce qui motive à publier le résultat d'un échec lorsque le cours a été réussi après?
- VRER: Lorsqu'on présente un relevé de notes, on veut présenter un rapport complet de l'étudiant.
- Il aimerait connaître l'interprétation de la 2e phrase. Si un étudiant change du programme A à B, l'étudiant pourrait changer en 4e année et seulement compter celles-ci.
- Il s'agit de tous les cours inclus au programme de l'étudiant.
- Il suggère de modifier la 2e phrase comme suit: Elle tient compte de toutes les notes obtenues dans le but de satisfaire les exigences de son programme.
- Lorsqu'un étudiant fait un transfert, on tient compte des notes obtenues des cours de son programme.
- Suite aux propos de M. Hamel... Il se trompe. Si on ne change pas le règlement, l'échec et la note comptent; avec ce nouveau règlement, l'échec ne comptera pas.

AMENDEMENT

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Fernand Arsenault

"Que l'on ajoute que ce règlement est rétroactif au 1er juillet et qu'on enlève 'à compter de la deuxième année'."

Le proposeur et le secondeur sont d'accord pour l'incorporer à la proposition principale.

AMENDEMENT

Il est proposé par Thomas Richard et appuyé par Samuel Arseneault

"Que la deuxième phrase se lise comme suit: Elle tient compte de toutes les notes obtenues dans le but de satisfaire les exigences de son programme."

- St-Amand: Point d'ordre. Il n'est pas prêt à changer tout le règlement. Cela change la nature même du règlement.
- Président: Il est d'accord avec le membre et il déclare l'amendement non recevable.

PROPOSITION 13-SAC-870306

Il est proposé par Thomas Richard et appuyé par Christel Gallant

"Que ce règlement soit renvoyé au Comité pour étude."

- Nous aurons des problèmes. Nous avons un étudiant qui a fait application en médecine. Avec le nouveau règlement sa moyenne serait de 3.4 alors que, si le règlement reste tel quel, sa moyenne sera 3.0.

Vote	Pour 6	Contre 33	REJETE
------	--------	-----------	--------

Sur la proposition principale

Vote:	Pour 38	Contre 1	ADOpte.
-------	---------	----------	---------

Les règlements 8.6.2 et 26.6.2 se liront comme suit:

Est calculée à la fin de chaque année universitaire. Elle tient compte de toutes les notes obtenues depuis l'inscription au programme. Dans le cas de la reprise d'un cours, tous les résultats apparaissent au dossier universitaire, seul le résultat le plus élevé est utilisé dans le calcul de la moyenne cumulative. Les résultats qui n'entrent pas dans la moyenne cumulative sont inscrits au dossier universitaire avec la lettre obtenue entre parenthèses. Rétroactif au 1er juillet 1986.

10.5 Règlements 10.9.3 et 28.9.3 Plagiat

PROPOSITION 14-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Francis Weil

"Que les modifications aux règlements 10.9.3 et 28.9.3 soient adoptées."

PROPOSITION 18-SAC-870306

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Fernand Arsenault

"Que la proposition principale soit déposée."

Vote Pour 12 Contre 27 REJETE.

- Qu'est-ce que ça implique un dépôt?

- Président: Cela veut dire qu'on continue avec l'ordre du jour; on peut revenir sur cette question à un autre temps.

RESOLUTION 19-SAC-870306

Il est proposé par Claude Loiseau et appuyé par Daniel Bélanger

"Que les règlements 10.9.3 et 28.9.3 soient retournés au Comité.

Vote Pour 38 Contre 1 ADOPTE.

PAUSE: 15h55

RETOUR: 16h8

11. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe G)

11.1 Arts

11.11 Immersion en français langue seconde

RESOLUTION 20-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que les modifications au programme 'Immersion en français langue seconde' soient adoptées."

Vote unanime ADOPTE.

11.2 Etudes supérieures et recherche

PROPOSITION 21-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski

"Que les cours AP 6050, AP 6140, AP 6160, AP 6320, AP 6330, AP 6430, AP 6720 et AP 6730 soient créés."

Interventions

- Si l'on se fie à l'annuaire, le programme de la MAP a à sa disposition une variété de cours, soit 81 crédits. On veut créer 8 autres cours de 3 crédits. On aurait donc 105 crédits. Ne devrait-on pas justifier la raison d'une si grande variété de cours? Il faut 60 crédits pour faire la maîtrise alors qu'on en a 105.

M. le Secrétaire précise que certains membres étaient contre le contingentement soit MM. Blanchard, Rioux et Pettigrew, entre autres. M. Robichaud a précisé que le contingentement se fait à reculons, mais le problème que cela peut causer c'est qu'ils auront 200 étudiants de plus en 5 ans et qu'ils ont 5 professeurs en moins. Les ressources sont à leur extrême limite.

RESOLUTION 23-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les points 3.1 et 3.2 du rapport du Comité des programmes, concernant le contingentement, soient adoptés."

M. LeBlanc précise que ce contingentement est pour l'année 1987-88; il serait donc en vigueur pour septembre 1987.

Interventions

- Est-ce que la date d'entrée en vigueur est écrite à quelque part?
- Président: Ce sera dans la résolution.
- Il aurait aimé connaître la façon dont les étudiants seront choisis.
- Robichaud: Nous avons soumis de nouvelles conditions d'admission et de maintien. On se servirait de celles-ci.
- S'il y avait 40 demandes pour le BEd (1 an), et si tous rencontraient les conditions?
- Robichaud: Les modalités d'application seront ajustées à mesure qu'on avancera. Le principe est d'accepter les meilleurs candidats. Avec nos nouvelles conditions d'admission, c'est une tentative d'aller chercher les meilleurs candidats.
- Le Secrétaire intervient en tant que responsable de la coordination du recrutement. Cela crée des problèmes. Ce n'est pas le temps cette année de faire des contingentements; il aurait fallu avoir cette information avant Noël. A l'heure actuelle, si quelqu'un est refusé et qu'il rencontre nos conditions particulières d'admission, l'on pourrait nous amener en cour et nous n'aurions rien à dire. Ne pourrait-on pas inscrire dans le Guide d'admission: "Le fait de rencontrer les conditions d'admission de l'Université ne garantit pas une place à l'étudiant".
- C'est une situation déchirante. Au niveau des stages, quelles en sont les raisons? Est-ce parce qu'il n'y a pas de place? Ou est-ce qu'il n'y a pas le personnel nécessaire pour superviser ces stages? Vous êtes-vous penchés avec les administrateurs "sénior" pour trouver une solution?
- Il se dit d'accord, mais avec des réserves. Il a entendu les suggestions, mais il préférerait que le Sénat ne se prononce pas sur le contingentement. On devrait renvoyer cette question à l'assemblée des doyens de façon à élaborer une solution ad hoc ou un principe de gestion; avoir quelque chose dans les règlements qui nous protège.
- Président: Il précise que l'assemblée des doyens n'existe pas officiellement.

- VRER: Il y a eu des rencontres avec les professeurs, les doyens et le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes et cette proposition vient du département d'éducation professionnelle.

Vote Pour 37 Contre 1 ADOPTE.

RESOLUTION 26-SAC-870306

Il est proposé par Christel Gallant et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat déclare qu'il n'y ait pas de nouveau contingentement pour l'année qui vient."

- A chaque année nous aurons un problème si nous n'avons pas de ressources additionnelles à la Faculté.
- Ca n'inclut pas le contingentement qui existe déjà?
- VRER: Non.

Vote Pour 36 Contre 2 ADOPTE.

- Est-ce que cette résolution affecte ce qu'on a envoyé au VRER?
- Président: Il doit continuer son travail. 11.4

Sciences infirmières

11.41 BScInf (pour infirmières autorisées)

RESOLUTION 27-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Velma Wade

"Que le nouveau programme de 84 crédits pour infirmières autorisées, adopté à la réunion SAC-841109, entre en vigueur le 1er juillet 1987;

Que toutes nouvelles demandes d'admission soient faites en fonction dudit nouveau programme."

Interventions

- Caron: C'est une situation qui peut causer des problèmes au CUS, s'adresse aux étudiants à temps partiel. Dans une résolution on suspendait pour 2 ans la mise en vigueur du programme. Dans l'annuaire 86-88, le programme est présenté avec 70 crédits. Nous n'avons pu appréhender de mettre en vigueur ce programme de 84 crédits. Nous avons 90 étudiants adultes qui ont le désir de s'inscrire au programme. Si la proposition est adoptée, compte tenu des informations diffusées, l'information n'est plus vraie. Est-ce que l'Université acceptera d'envoyer de l'expertise de l'Ecole des sciences infirmières pour rencontrer les étudiants afin de donner les explications concernant le nouveau programme?
- VRER: Au niveau du Comité des programme, il a été indiqué qu'il y aurait contribution de l'Ecole des sciences infirmières. Il y a lieu d'expliquer le pourquoi du nouveau programme. La clientèle du Sud-Est a réagit différemment car ces personnes se sont fait expliquer les

- Desjardins: Il se dit désolé qu'il n'y ait pas eu de discussion concernant l'Education permanente. Lors de la consultation, cette question sera abordée. Concernant le mécanisme de consultation, nous aurons du travail à faire pour améliorer notre rapport. Il peut demander aux membres de ramasser les rapports pour la réunion du mois d'août. Concernant la question de M. Srivastava, il se dit mal à l'aise avec la réponse claire du Comité.

Vote unanime ADOPTE.

13. DEMANDE DE CREATION D'UN CENTRE D'ETUDES FEMININES (Voir l'annexe I)

M. Desjardins précise que l'IEAF a demandé à la Faculté des sciences sociales de parrainer ce Centre. Le projet soumis tient compte des commentaires faits par les sciences sociales et la Faculté des études supérieures et de la recherche. Elle tient aussi compte des commentaires d'administrateurs tels le VRER. Concernant le financement du Centre et de son plan de financement pour la prochaine année, on n'a pas l'information complète. Il donne un sommaire des subventions des dernières années:

1981	9 000\$
1982	12 250
1983	24 025
1984	85 873
1985	61 272
1986	111,333

Les professeurs de la Faculté qui font de la recherche ne sont pas inclus dans le rapport.

Le plan de subvention est basé sur une promesse d'une possibilité de financement du Secrétariat d'Etat et du ministère de la Santé et du Bien-être. Ces possibilités existent, mais à condition que l'Université soit prête à donner son support. A plus long terme, l'Institut a prévu une campagne de financement. Le Directeur du développement ne s'y oppose pas et ils peuvent trouver 15 femmes d'envergure nationale intéressées dans ce Centre et qui seraient prêtes à travailler.

PROPOSITION 29-SAC-870306

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Auréa Cormier

"Que le Sénat adopte la création d'un Centre d'études féminines de l'Université appuyé des objectifs du document (section 2) et de la structure administrative (section 4)."

Interventions

- Président: C'est dans les prérogatives du Conseil de créer. Nous avons un manque de renseignements pour aller au Conseil.
- Concernant la procédure d'adoption d'un centre, est-ce la même chose qu'un centre de recherche?
- Oui.
- La procédure imposait un examen de la FESR et que la proposition venait de cette Faculté. Etant dans un domaine pluridisciplinaire, il s'étonne que les démarches ne soient pas un institut rattaché à la FESR.

- Dans les explications, c'est que la proportion des femmes-chercheurs est plus grande chez-nous. Il n'y a pas de raison vraiment prenante pour laquelle elle devrait être aux sciences sociales.
- Président: Il fait lecture de l'article 72 des Statuts et règlements.
- C'est dans le processus d'acheminement où il voit des problèmes. La route devrait être de passer par le conseil de la faculté intéressée, ensuite à la FESR, au Sénat puis au Conseil.
- Président: Il demande si M. Jankowski a pris connaissance de ce document.
- M. Jankowski n'a pas été saisi de ce projet. La partie recherche du centre est importante. Il souhaite avoir l'occasion de réexaminer ce document avec son conseil.
- Président: Ne devrait-on pas référer ce document à la FESR pour avis et revenir avec une recommandation.
- Desjardins: C'est qu'il faut aller de l'avant pour le financement. Il demanderait l'adoption de principe, quitte à finaliser à une prochaine réunion.
- Président: Il retire la proposition principale.

RESOLUTION 30-SAC-870306

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Auréa Cormier

"Que le Sénat adopte en principe la création d'un Centre d'études féminines de l'Université pour recommandation à une prochaine réunion."

Interventions

- Est-ce que ça va aller au Conseil des gouverneurs?
- Président: Non.
- A la page 10, rubrique C, l'Institut a une moyenne de 86 000\$ pour les trois dernières années qui est seulement du travail de recherche. Comment va-t-on payer le personnel? Ce Centre repose sur une campagne de financement?
- Président: Les centres doivent s'autofinancer, c'est un règlement de l'Université.
- Nous avons adopté un protocole pour la création d'un centre, ce n'est pas dans les Statuts et règlements. On est raisonnablement confiant que ce projet rencontrera le protocole. Quand on le fait, c'est un principe mais après c'est officiel.
- Président: Il y a une étape de consultation qui manque, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons aller plus loin.
- Concernant le financement, est-ce que l'Université participe à l'organisation physique?
- Président: Elle fera pour ce Centre ce qu'elle fait pour les autres.

- Un membre demande au Comité de considérer la possibilité d'établir un projet de calendrier ou la responsabilité des cours FR 1875 et 1876 serait la responsabilité de l'étudiant d'ici à trois ans.

Vote unanime ADOPTE.

En tant qu'ex-membre, Mme Préfontaine félicite le Comité et dit connaître la somme de travail investie.

14. RAPPORT INTERIMAIRE: APPRECIATION ET EVALUATION DES PROGRAMMES EXISTANTS

(Voir l'annexe K)

M. Léonard J. LeBlanc donne les explications. Il a fait distribuer un rapport sur les attentes du milieu, document qui a été préparé par Marielle Préfontaine.

RESOLUTION 32-SAC-870306

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Velma Wade

"Que le rapport d'étape pour l'appréciation et l'évaluation des programmes soit reçu."

Interventions

- Dans le rapport, il est dit que les doyens et directeurs d'écoles ont été appelés à vérifier et à commenter les informations présentées dans les divers documents produits jusqu'à présent. Il n'a reçu aucun document.
- M. Weil soutient qu'il lui a envoyé la documentation.
- Les départements devraient recevoir cette documentation pour vérification.
- Les membres du Sénat devraient demander que ces documents soient vérifiés avant d'être publiés.
- VRER: C'est prévu dans le guide; l'évaluation doit se faire avec les directeurs des programmes. Chacun des programmes sera vérifié en-dedans d'une période déterminée. Cette étude se fera avec le responsable du programme en question. On en fera une étude plus en profondeur. Les documents comme ceux-ci sont présentés aux doyens pour une première réaction.
- M. Srivastava aimerait que son rôle, en tant que directeur d'école détachée ou intégrée, soit clarifié.
- VRER: M. Srivastava a l'impression qu'on l'a contourné. On parle de document avec lequel on va approcher le responsable du programme, mais pas l'ensemble des documents. Certains documents sont confidentiels. Il respectera la confidentialité des personnes qui le demandent. Nous sommes rendus au niveau de la production des documents.

Vote Pour 37 Contre 1 ADOPTE.

15. RAPPORT SUR LES DOCTEURS D'HONNEUR ET LES PROFESSEURS EMERITES

M. Blanchard donne les recommandations tout en faisant un sommaire des notes biographiques.

15.1 Professeurs émérites

RESOLUTION 33-SAC-870306

Il est proposé par Georges François et appuyé par Louis Lapierre

"Que l'on accepte la recommandation du Bureau de direction du Sénat et que le Père Clément Cormier ainsi que M. Aurèle Young soient élevés au rang de professeur émérite lors de l'année du 25e anniversaire de l'Université, soit en 1988."

Vote Pour 37 Contre 1 ADOPTE.

M. Weil précise qu'il était en faveur de l'élévation du Père Cormier au rang de professeur émérite.

15.2 Docteurs d'honneur

Nom	Doctorat d'honneur
CUSLM	
Roch Carrier	Lettres
CUS	
Nérée DeGrâce	Arts visuels
CUM	
Hervé Belzile	Sciences économiques
Louise Cohen	Arts
Père Clarence d'Entremont	Histoire acadienne
Gilbert Finn	Administration
Guy Richard	Droit

RESOLUTION 34-SAC-870306

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Martin Waltz

"Que l'on accepte le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques tel que présenté."

Vote Pour 34 Contre 4 ADOPTE.

16. NOMINATION: COMITE DE NOMINATION DE LA CESPM

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre de la CESPM. Les deux membres de l'Université sont le Recteur et Lorraine Y. Bourque. Le mandat de Mme Bourque est échue. Le Recteur est nommé d'office. Il faut soit reconfirmer Mme Bourque ou nommer une autre personne. Il faut que la personne soit nommée par le Sénat, mais elle n'a pas besoin d'être membre du Sénat.

RESOLUTION 35-SAC-860306

Mises en candidature:

Colette Martin Proposeur: Léonard J. LeBlanc

Georges François Proposeur: Thomas Richard
(Celui-ci décline)

Christel Gallant Proposeur: Francis Weil
(Celle-ci décline)

Fernand Arsenault Proposeur: Georges François
(Celui-ci décline)

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Colette Martin au Comité de nomination de la CESPM.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.2 Politique sur le développement international

(Voir l'annexe L)

RESOLUTION 36-SAC-870306

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Denis Chamberland

"Que l'énoncé de principe de l'Université de Moncton sur la coopération au développement international soit envoyé au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour consultation."

Vote unanime ADOPTE.

17.3 Comité d'attestation d'études

RESOLUTION 37-SAC-870306

Mise en candidature:

Denis Chamberland Proposeur: Fernand Arsenault

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection sans concurrent de Denis Chamberland au Comité d'attestation d'études.

17.4 Impact de l'autoroute Wheeler

RESOLUTION 38-SAC-870306

Il est proposé par Samuel Arseneault et appuyé par Christel Gallant

"Que le Sénat soit informé à chaque réunion des projets sur le développement de la construction du boulevard Wheeler entre l'Université et la rue Church."

Président: Il précise que le plan définitif n'est pas complet. On peut vous informer, mais ça demeure la prérogative du Conseil. Ce n'est pas une question académique.

Vote Pour 35 Contre 3 ADOPTE.

- Est-il vrai que dans le projet, la route trans-campus servirait de prolongement temporaire au boulevard Wheeler? Cela veut dire qu'il y aura beaucoup de trafic sur le campus et certains emprunteront les petites routes du campus.

17.5 Politique sur la féminisation des titres et des textes

En l'absence de M. Pierre Arsenault qui avait demandé de mettre cette rubrique à l'ordre du jour, Mme Christel Gallant demande que celle-ci soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il y aura un document avec des propositions.

17.6 Statistiques des admissions-réadmissions

(Voir l'annexe M)

M. le Secrétaire précise que les statistiques qui ont été distribuées au début de la réunion sont présentées à titre d'information. Il s'agit des demandes d'admission et de réadmission. Il souligne que les confirmations pour 87-88 ont diminué, mais cela est dû, semble-t-il, à la lenteur des comités d'admission. Cette lenteur peut être nuisible. UNB est plus rapide que cela. Notre façon de procéder est la suivante. Les demandes d'admission "automatiques" du NB sont traités au Registrariat. S'il y a des problèmes, c'est au niveau des facultés et écoles que les admissions se font. En ce temps de l'année, c'est un temps crucial, car les étudiants magasinent pour des bourses. Il y a des écoles, par exemple Mathieu-Martin, qui font parvenir les demandes d'admission par lots. On les accumule, puis on les envoie; cela ralentit le processus. On doit essayer de donner une réponse le plus vite possible.

Président: Il y a 600 francophones qui sont dans des universités anglophones dont 350 à UNB. Il y a un embouteillage ici à l'Université. Il invite les doyens, directeurs d'écoles à examiner le dossier et à les envoyer au bureau du Registrariat. Dans ses déplacements, il encourage les jeunes à faire des études à l'Université de Moncton. Les gens répondent, mais si nous ne répondons pas, et qu'ils reçoivent une autre offre, ils ne la rateront pas.

18. PROCHAINE REUNION

PROPOSITION 39-SAC-870306

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Francis Weil

"Que la prochaine réunion du Sénat ait lieu le 14 mai 1987."

Nous avons la Collation des diplômes à Edmundston le 16 mai. Il suggère d'avancer la réunion du Sénat au 7 mai au lieu du 8 mai.

RESOLUTION 40-SAC-870306

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que la prochaine réunion du Sénat ait lieu le 12 mai 1987 au lieu du 14 mai 1987."

Vote unanime ADOPTE.

La prochaine réunion du Sénat aura donc lieu le mardi 12 mai 1987 à 9h au Salon du Chancelier.

19. CLOTURE

RESOLUTION 41-SAC-870306

Il est proposé par Daniel Bélanger

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTE.

Il est 20h11.

Contresigné le

Louis-Philippe Blanchard,
président

Gilles Long, secrétaire